



E/ECA/COE/34/18  
AU/STC/FMEPI/EXP/18(I)

Distr. générale  
27 mars 2015  
Français  
Original: anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts**  
Trente-quatrième réunion

**Union africaine**  
**Comité d'experts**  
Première réunion

**Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique  
spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires  
monétaires, la planification économique et l'intégration\* et  
de la Conférence des ministres africains des finances, de la  
planification et du développement économique de la  
Commission économique pour l'Afrique**

**Réunion du Comité d'experts**  
Addis-Abeba, 25-27 mars 2015

## **Note sur l'organisation du Forum régional africain sur le développement durable**

### **I. Introduction**

La présente note est soumise à l'attention de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique afin d'éclairer les délibérations des participants sur la convocation du Forum régional africain sur le développement durable.

L'organisation du forum a été demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/290. Il servira de cadre pour l'élaboration de la contribution collective de l'Afrique aux réunions annuelles du forum politique de haut niveau sur le développement durable établi par la même résolution.

### **II. Contexte**

À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en juin 1992, à Rio de Janeiro, le programme Action 21 a été adopté comme schéma directeur pour la promotion de l'environnement et du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, ainsi que la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. L'Assemblée générale a consacré sa dix-neuvième session spéciale tenue en juin 1997 à l'élaboration du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21. Le Sommet mondial pour le

développement durable a été tenu en 2002, à Johannesburg, dix ans après la Déclaration de Rio, afin de renouveler l'engagement mondial par rapport au développement durable. À ce sommet, les participants ont adopté le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Les décisions et mandats découlant de ces réunions au sommet ont eu pour effet contribuer au renforcement institutionnel de la Commission du développement durable de l'ONU aux fins d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'Action 21, puis du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Ces décisions ont également donné mandat aux commissions régionales des Nations Unies, dont la Commission économique pour l'Afrique, pour mener les actions suivantes:

- i) Collaborer avec d'autres organismes pour organiser des examens régionaux de l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21;
- ii) Collaborer avec le secrétariat de la Commission du développement durable, les organisations et organismes régionaux et sous-régionaux, les fonds et programmes régionaux, les institutions internationales de financement et de commerce, et les institutions spécialisées du système des Nations unies pour organiser des réunions régionales multipartites d'application et apporter une contribution régionale aux travaux de la Commission du développement durable, dans le cadre du mandat confié aux commissions régionales par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/218.

### **III. Engagements pris à Rio+20 ayant des incidences pour les commissions régionales**

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, également connue sous le nom de Rio+ 20, s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012. Le principal objectif de cette Conférence était de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre et de relever les défis qui se font jour. La Conférence était axée sur deux thèmes: l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel pour le développement durable.

#### **A. Principales conclusions de Rio+20**

Au nombre des principaux accords conclus à la Conférence, on note ce qui suit:

- a) Définir la structure et les modalités de fonctionnement de l'instance de haut niveau intergouvernementale et de portée mondiale, qui doit remplacer la Commission du développement durable;
- b) Constituer un groupe de travail pour l'élaboration des objectifs de développement durable de portée mondiale qui doivent être approuvés par l'Assemblée générale;

c) Établir un processus intergouvernemental, sous les auspices de l'Assemblée générale, pour l'élaboration d'un rapport proposant des options concernant une stratégie de financement efficace pour le développement durable.

Les participants à la Conférence ont également adopté d'autres décisions qui ont des implications pour les commissions régionales, notamment:

a) Les commissions régionales devraient participer à la préparation du Rapport mondial sur le développement durable. L'établissement de ce rapport est dirigé par la Division du développement durable, au niveau de (résolution 66/288, par. 85);

b) Les commissions régionales devraient intégrer le développement durable dans leurs mandats, programmes, stratégies et processus de décision respectifs pour soutenir les efforts que déploient tous les pays, en particulier les pays en développement, aux fins du développement durable (par. 91);

c) Appel à une intégration plus complète des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies et prière au Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés à cet égard (par. 93);

d) Les organisations régionales et sous-régionales, y compris les commissions régionales des Nations Unies et leurs bureaux sous-régionaux, sont encouragés à donner la priorité au développement durable, notamment en renforçant les capacités de manière plus efficiente et efficace, en élaborant et en mettant en œuvre les accords et les arrangements régionaux qui conviennent et en échangeant les informations, les meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience (par. 100);

e) Renforcer le soutien apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement pour les aider à faire face aux nombreux obstacles, existants et nouveaux, qui freinent leur développement durable (par. 179), et assurer de ce fait le suivi des conclusions de la troisième Conférence des petits États insulaires en développement;

f) Mettre en œuvre un ensemble d'actions régionales coordonnées pour promouvoir le développement durable et reconnaître, à cet égard, que des mesures importantes ont été prises pour promouvoir le développement durable dans le cadre de réunions pertinentes, notamment au sein des commissions régionales des Nations Unies. Suite à l'adoption des objectifs de développement durable (d'après le par. 248), aider les pays à les intégrer dans leurs cadres de développement, soutenir la mise en œuvre et suivre de façon efficace les progrès accomplis ;

g) Les organismes compétents des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, sont exhortés à aider les commissions économiques régionales à rassembler et compiler des données nationales afin de soutenir cet effort de collecte des informations intégrées et scientifiques sur le développement durable à l'échelle mondiale (par. 251).

**B. Suivi des conclusions de Rio+20 en Afrique: recommandations de la réunion régionale d'application sur le forum politique de haut niveau pour le développement durable**

Comme suite à la Conférence Rio+20, la Réunion régionale d'application de l'Afrique a été tenue du 19 au 21 novembre 2012 dans le cadre de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique. Axée sur les principales conclusions de Rio+20, cette réunion a été organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

À cette réunion, les participants ont indiqué ce qui suit concernant le forum politique de haut niveau:

a) L'Afrique se félicite de la création prochaine d'une instance politique intergouvernementale de haut niveau à caractère universel chargée notamment de montrer la voie, de fournir des conseils et des recommandations en matière de développement durable;

b) Le mode de fonctionnement du forum devrait permettre des relations efficaces avec les organes concernés aux niveaux régional et local. Ces liens devraient se fonder sur le principe de subsidiarité étant donné leur importance pour assurer une mise en œuvre efficace des accords mondiaux sur le développement grâce à des actions et des résultats tangibles au niveau national et local;

c) Les réunions régionales d'application de l'Afrique devraient être transformées en forums politiques régionaux de haut niveau sur le développement durable pour constituer la composante Afrique du Forum politique de haut niveau. La précieuse expérience acquise dans l'organisation des réunions régionales d'application devrait être mise à profit à cette fin;

d) La Commission économique pour l'Afrique devrait organiser le Forum politique régional pour l'Afrique, en préparation aux sessions du forum politique de haut niveau pour le développement durable, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, et en collaboration avec les partenaires concernés. Ce forum devrait constituer une plate-forme renforcée pour assurer une meilleure intégration des trois dimensions du développement durable.

e) Pour renforcer la participation au forum politique régional africain, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'Agence du NEPAD et les communautés économiques régionales devraient prendre une part plus active à l'élaboration des rapports d'examen régionaux et sous-régionaux, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et les autres institutions de l'ONU, ainsi qu'à l'organisation des réunions du forum régional africain;

f) Dans le cadre de la préparation des réunions du forum régional africain et de la participation à ces réunions, il conviendra de veiller à assurer une bonne coordination entre les délégations des différents États membres, qui sont encouragées à y inclure des représentants de leurs pays respectifs, les missions africaines à Addis-Abeba et le groupe

africain à New York. Les représentants des grands groupes devraient également être invités à y participer. La composition d'un groupe si diversifié permettra un processus participatif bien éclairé et coordonné, ainsi que des liens efficaces entre les processus à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale.

g) Le Département des affaires économiques et sociales devrait collaborer avec la CEA de façon à assurer que les activités concernant les processus et les liens à l'échelle nationale, sous-régionale et mondiale indiqués plus haut soient menées à bien;

h) Étant donné que le maintien de processus bien coordonnés et efficaces aux différents niveaux a des incidences financières, l'Afrique demande à la communauté internationale de lui apporter l'appui nécessaire pour y faire face.

**C. Délibérations sur la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 par la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique**

Les participants à la sixième Réunion annuelle conjointe, tenue en 2013, ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations unies sur le développement durable.

Le Comité d'experts a formulé les recommandations suivantes :

- i) Les ministres responsables des finances, de la planification et de l'économie devraient jouer le premier rôle dans la mise en œuvre des conclusions de Rio+20, notamment en les intégrant dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement;
- ii) les États membres devaient faciliter la mise en place ou le renforcement des mécanismes de coordination aux niveaux national et infranational ainsi que l'élaboration d'un cadre institutionnel pour le développement durable à l'échelle mondiale, régionale et sous régionale;
- iii) Il devrait exister une cohérence et une synergie entre la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, de façon à assurer la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique, notamment par l'établissement de toute urgence d'un plan d'action régional.

Dans la déclaration ministérielle, les participants ont souligné que le document final de la réunion régionale d'application de l'Afrique constituait une contribution clef du continent au processus de suivi de Rio+20 et demandé à la Commission économique pour l'Afrique, la commission de l'union africaine, et la banque africaine de développement ainsi qu'aux autres partenaires concernés d'accélérer l'élaboration d'un plan d'action régionale pour la coordination de la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique. Ce plan devrait prévoir des stratégies pour l'intégration des conclusions en question dans les politiques,

stratégies et plans nationaux de développement, tout en tenant compte de la nécessité de veiller à un équilibre des impératifs de développement économique, social et environnemental. Ils ont également appelé à la prise de mesures nécessaires pour faire rapidement converger le programme de développement pour l'après-2015 et les processus de suivi de Rio+20, en particulier les objectifs de développement durable, afin de garantir un programme de développement des Nations Unies suivant l'initiative « Unis dans l'action ».

#### **IV. Établissement du forum politique de haut niveau sur le développement durable et implications pour l'Afrique**

En juillet 2013, l'Assemblée générale, par sa résolution 67/290, a officiellement établi le forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui est la principale plateforme des Nations Unies traitant des questions de développement durable. Le forum politique de haut niveau exerce une action mobilisatrice et donne des orientations, suit et passe en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, et à compter de 2016, du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable; accorde l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable; rapproche les scientifiques et les décideurs et renforce l'intégration de dimension économique, sociale et environnementale. Il remplace la Commission du développement durable. Le forum se réunit tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et de gouvernement sous les auspices de l'assemblée générale, et tous les ans, sous les auspices du Conseil économique et social. Il adopte des déclarations négociées.

L'Assemblée générale, par sa résolution susmentionnée a :

- i) Décidé que le forum procédera, sous les auspices du Conseil économique et social et à compter de 2016, à des bilans réguliers de la réalisation des engagements pris et objectifs adoptés dans le domaine du développement durable et de leur mise en œuvre, y compris ceux ayant trait aux moyens de mise en œuvre, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015;
- ii) Décidé que les réunions du forum s'appuieront sur des consultations régionales préparatoires ;
- iii) Reconnu l'importance de la dimension régionale du développement durable et invité les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes ;

#### **V. Conclusion et recommandation**

La réunion régionale d'application de l'Afrique tenue en 2012 et la Sixième réunion conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, tenue en 2013, ont fourni des orientations sur la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique. Assemblée générale, par sa résolution 67/290, a invité les commissions régionales de

l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes.

Au regard de ce qui précède, il est donc recommandé à la Commission économique pour l'Afrique d'organiser un forum régional africain sur le développement durable ouvert, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, et en collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Le forum régional africain sera organisé chaque année en vue d'élaborer et de fournir la contribution collective de l'Afrique aux réunions annuelles du forum politique de haut niveau sur le développement durable.